

Conseil municipal du 26 mars 2010

Le 26 mars 2010 à 20h

Le conseil municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean Paul AGERON, Maire, et dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : M. AGERON, M. BOUVIER RAMBAUD, Mme CHOLLIER, M. CARRIER, M. VACHER, Mme BERRUYER Catherine, Melle CHENAVAS, M. BATY, Mme CLARIN, M. HABRARD, M. MUGUET, M. BERRUYER Gérald.

Absent : M. MARTINEZ (excusé), M. DELBOS François ayant donné pouvoir à M. VACHER, M. GUIRONNET ayant donné pouvoir à M. BOUVIER RAMBAUD.

Secrétaire de séance : Melle CHENAVAS Francine

- ❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du 26 février 2010.
- ❖ Intervention de M. De Guillebon chargé de faire une prospective sur le budget de la commune depuis 2004.
La conclusion de son analyse est la suivante :
 - Les excédents de budget passés vont servir à couvrir les futurs éventuels déficits dus à de gros investissements prévus.
 - L'endettement va être élevé sur les 2 années à venir.
 - Globalement, la commune a un budget sain, correct voire ambitieux en terme d'investissement.

❖ **DELIBERATIONS budget 2010 :**

○ **EAU et ASSAINISSEMENT :**

- **Délibération 1 : Vote du Compte Administratif 2009 de l' Eau et de l'Assainissement.**

Le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif 2009 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Section d'exploitation :

Dépenses : 123 030.57 Euros

Recettes : 146 558.04 Euros

Excédent d'exploitation cumulé à la fin de l'exercice : 23 527.47 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 60 633.68 Euros

Recettes : 51 141.94 Euros

Déficit d'investissement cumulé à la fin de l'exercice 2009 : 9 491.74 Euros

- ▶ APPROUVE, à l'unanimité des membres votants (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- ▶ DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Lecture du Budget Primitif 2010 de l'Eau et l'Assainissement.**
- **Délibération 2 : subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Eau et assainissement.**

Considérant l'équilibre du budget Eau et Assainissement pour l'exercice 2010, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de rapatrier des crédits du budget principal au budget de l'eau et assainissement afin de permettre notamment le règlement des annuités d'emprunt de l'année qui s'élèvent à 26.000 €.

Ainsi informé, le Conseil Municipal donne son aval à la réalisation de la subvention d'équilibre, fixée à 21.745,90 €, dont les écritures figurent au B.P. du budget principal à l'article 657364 (dépense) et au B.P. du budget eau et assainissement à l'article 747 (recette).

- **Délibération 3 : Vote du Budget Primitif 2010 du service de l'Eau et de l'Assainissement de MARCILLOLES.**

Le Conseil Municipal VOTE par 14 voix POUR le Budget Primitif 2010 de l'eau et de l'assainissement de Marcilloles présenté par Monsieur le Maire.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 176 595.90 Euros

Recettes : 176 595.90 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 101 235.68 Euros

Recettes : 101 235.68 Euros

○ **LOTISSEMENT :**

- **Délibération 1 : Vote du Compte Administratif 2009 du Lotissement Portes des Alpes.**

Le Conseil municipal VOTE le Compte Administratif 2009 du Lotissement Porte des Alpes présenté par Monsieur le Maire,

Section de Fonctionnement :

Recettes : 1 642 083.93 Euros

Dépenses : 1 540 297.75 Euros

+ Résultat de clôture à la fin de l'exercice 2008 : 0.48 Euros
Résultat de clôture 2009 : 101 786.66 Euros.

Section d'investissement :

Recettes : 1 314 364.23 Euros.

Dépenses : 1 417 125.24 Euros

+ Résultat de clôture 2008 : -332 554.23 Euros

Résultat de clôture 2009 : -435 315.24 Euros.

► APPROUVE, à l'unanimité des votants (M. le Maire ne prend pas part au vote), l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

► DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Lecture du Budget Primitif 2010 du Lotissement Portes des Alpes.**
- **Délibération 2 : Vote du Budget Primitif 2010 du Lotissement Porte des Alpes.**

Le Conseil Municipal VOTE par 14 voix POUR le Budget Primitif 2010 du lotissement « PORTES DES ALPES » de la Commune de MARCILLOLES.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 609 128.62 Euros

Recettes : 1 609 128.62 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 326 546.20 Euros

Recettes : 1 326 546.20 Euros

○ **COMMUNE :**

- **Délibération 1 : Vote du Compte Administratif 2009 de la Commune.**

Le Conseil Municipal VOTE le Compte Administratif 2009 de la Commune.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 558 654.58 Euros

Recettes : 688 991.59 Euros

Résultat cumulé à la fin de l'exercice au R002 : 369 200.70 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 397 972.71 Euros

Recettes : 402 499.98 Euros

Résultat de l'exercice 2009 au R 001: 4727.27 Euros

Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2009: 315 178.64 Euros

► APPROUVE, à l'unanimité des votants (M. le Maire ne prenant pas part au vote), l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

► DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits annulés.

• **Délibération 2 : B.P. 2010 – Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales (T.H., T.F.B. et T.F.N.B.).**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal deux possibilités concernant les trois taxes directes locales, soit :

- 1 – pas de majoration
- 2 – une majoration de 2 %

Oùï cet exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, DECIDE une majoration de 2 % de la T.H., de la T.F.B. et de la T.F.N.B.

Les taxes directes locales pour le B.P. 2010 sont donc fixées comme suit :

- la Taxe d'Habitation passe de 11.90 % à 12.14 %
- la Taxe Foncière Bâti passe de 21.04 % à 21.46 %
- la Taxe Foncière Non Bâti passe de 50.33 % à 51.34 %.

• **Délibération 3 : Attribution de subventions aux associations pour 2010.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations. La répartition proposée se décompose comme suit :

- ACCA chasse de Marcilloles	80€
- ARC EN CIEL association de Bièvre Pêche	80€
- Association d'Aide à Domicile	550€
- Association du Don du Sang	125€
- Basket Club Marcilloles	2000€
- Echo des Remparts Fanfare	150€
- FNATH	100€
- FNACA	155€
- Gymnastique volontaire	100€
- La Ricandelle Portage de repas à Domicile	250€
- Prévention routière	80€
- Revelire Bibliothèque	1700€
- Sou des Ecoles cadeaux de Noel	365€
- Sou des Ecoles fournitures scolaires	4200€
- Sou des Ecoles piscine	700€
- Tennis Club Marcilloles	100€
- Balladins dauphinois	80€
- Daktari	80€

Le Conseil municipal, après délibérations, DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'allouer à diverses associations les subventions énumérées ci-dessus pour un montant de 10895€.

• **Lecture du Budget Primitif 2010 de la Commune.**

- **Délibération 4 : Vote du Budget Primitif 2010 de la Commune.**

Le Conseil Municipal VOTE par 14 voix POUR le Budget Primitif 2010 de la Commune.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 319 700 Euros

Recettes : 1 319 700 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 703 471.62 Euros

Recettes : 1 703 471.62 Euros

- **Approbation des Comptes de Gestion 2009.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les comptes de gestion 2009 de la Commune, du lotissement « Portes des Alpes » et du Service de l'Eau et de l'Assainissement dressés par le Receveur Municipal, Perception de Roybon.

Le compte de gestion 2009 du Centre Communal d'Action sociale est également présenté aux membres du CCAS.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants aux bilans de l'exercice 2009 en recettes, en dépenses et en ce qui concerne les opérations d'ordre,

Le Conseil municipal DECLARE à l'unanimité des membres présents que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

❖ **AUTRES DELIBERATIONS :**

- **Demande de subvention auprès de la CCPC sur l'enveloppe « FONDS DE CONCOURS » pour le financement du programme « GYMNASE » inscrit au B.P. 2010.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la C.C.P.C. peut nous apporter un concours financier pour notre programme « GYMNASE » sur une enveloppe intitulée « FONDS DE CONCOURS ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- MANDATE M. le Maire pour présenter un dossier auprès de la CCPC pour inscription sur l'enveloppe « FONDS DE CONCOURS »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette démarche.

- **Convention portant soutien à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque municipale.**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'une CONVENTION entre le département de l'Isère et la Commune de Marcolles PORTANT SOUTIEN A LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la CONVENTION proposée
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et retourner la CONVENTION dûment acceptée.

○ **Création d'un poste de Garde Champêtre Chef**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De créer un emploi de Garde Champêtre Chef pour une durée de 35 heures de travail hebdomadaire à compter du 01/04/2010.

Situation de l'agent :

Grade : Garde Champêtre Chef

Durée de travail hebdomadaire : 35 H

Suite à la proposition du tableau annuel « d'avancement de grade » notifiant la possibilité à M.MALJOURNAL d'accéder au grade de Garde Champêtre Chef , en fin de carrière,

Considérant cet avancement de Garde Champêtre Chef territorial justifié, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de Garde Champêtre Chef permanent à temps complet à raison de 35 H hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2010 :

Filière : Sécurité

Cadre d'emploi : Garde Champêtre Chef

Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

Cette délibération entraîne une modification de la filière sécurité dans le régime indemnitaire pour les agents communaux titulaires.

○ **Inscription au dispositif du plan de relance de l'économie relatif au F.C.T.V.A. en 2010.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'application des dispositions de l'article 44 de la loi de finances pour 2010, codifiées à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour le versement anticipé des attributions du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2009.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1615-6,
Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (F.C.T.V.A.), inscrit à l'article L.1615-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Cette dérogation de principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du F.C.T.V.A. devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} janvier 2011, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2010.

Ayant entendu l'exposé de cette mesure, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005 ,2006 ,2007 , 2008, soit 663 846€
- DECIDE D'INSCRIRE au budget de la commune de MARCILLOLES 1.204.602 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 81,46 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de MARCILLOLES s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2009.

o **Choix du cabinet d'urbanisme pour la mise en œuvre du P.L.U.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission communale d'appels d'offres a procédé à l'ouverture des plis des cabinets d'urbanisme pour la mise en œuvre de notre PLU, le mercredi 10 mars.

Après étude des différentes offres de service, le choix de la commission s'est porté sur le Cabinet d'urbanisme URBA 2P.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de confirmer le choix de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ENTERINE LE CHOIX DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES pour confier l'élaboration de notre PLU au Cabinet d'urbanisme URBA 2P. Montant de la prestation retenue : 38.272 € T.T.C.-
- DEMANDE A M. LE MAIRE D'INSCRIRE au budget de la commune de MARCILLOLES les crédits nécessaires pour réaliser cette mission ;
- CHARGE M. LE MAIRE de solliciter le concours financier de l'Etat pour financer cette dépense ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de ce document d'urbanisme.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal Hydraulique.
- Remerciements de l'Ecole Privée suite à la subvention accordée par la Commune pour leur classe de découverte.

- Discussion sur les factures d'eau impayées. Des mesures de restriction vont être prises par la commune.
- Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 16 février 2010.
- Compte rendu du Comité syndical du 17 décembre 2009.
- Demande de location du gymnase pour l'Ecole privée le 10 décembre 2010 pour une soirée Gospel.
- Avancement du conseil municipal du mois d'Avril au 23 avril 2010 suite à l'organisation du départ en retraite de M. CHENAVAS Robert le 30 avril au gymnase.
- Information par la commission Environnement sur la journée Nettoyage du 4 avril.